



COMMUNE
De BRIASTRE
59730



Le Journal Municipal de Briastre



Édito



Chères Briastroises, Chers Briastros

Au début de l'année, notre commune a accueilli deux évènements sportifs majeurs :

-LE 1^{ER} CRITERIUM MICHAEL GOOLAERTS qui a vu la victoire d'un briastrois Ludovic MARESSÉ ; encore bravo !

J'en profite pour remercier nos partenaires qui ont offert de belles coupes :

SARL MORELLE, NORD AGRI, JOSEPH LONGUESPEE, LECLERCQ TP, GARAGE LEFEVER, LEFRANC FRERES ET LA SARL BRICOWILLAME.

-Le grand retour de PARIS-ROUBAIX s'est bien déroulé également.

Je remercie nos habitants et toutes les associations pour leur participation.

Quelle belle journée !

Dans le budget qui a été voté à l'unanimité cette année, de nombreux projets sont prévus afin d'améliorer le cadre de vie et le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens. À cet instant, je remercie les membres du conseil municipal présents lors de cette réunion.

Depuis Pâques, comme cela avait été promis et malgré les conditions climatiques défavorables, le coin des mamans est opérationnel.

Le repas des séniors a connu un beau succès.

J'adresse toutes mes félicitations aux trois diplômés du travail :

-Mme Stéphanie WANNEPAIN 20 ANS

-Mr Christophe LERICHE 30 ANS

-Mr Laurent ZIELINSKI 35 ANS

Je compte sur votre soutien pour que notre village continue à être un lieu de sérénité dans une période tourmentée tant au niveau national qu'international.

Ensemble, faisons avancer BRIASTRE

Votre maire dévoué,

Bruno LECLERCQ

Compte rendu de la séance du 03 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois février à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.

Nombre de membres en exercices : 15	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	10	0	5	29/01/2024

Présents : Bruno LECLERCQ, Magalie BASQUIN, Honorine CAUDRON, Mariana DHAUSSY, David CORNET, Romain PLUVINAGE, Aurélien MERRHEIM, Francis DEMURIEZ, Martine LANGLET, Marie-Line GABELLE

Absents : Maxime SION, Anaïs MANNECHET, Jacques LESNE,

Absents excusés : Sophie MOEUR, Mathieu GAMEZ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- a donné pouvoir à.....,

Secrétaire de séance : Martine LANGLET

1- LIQUIDATION AFR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que l'AFR de Briastre n'a plus d'activité depuis plus de 3 ans, et, qu'en conséquence, le préfet peut mettre en œuvre la procédure de dissolution d'office, en application des articles 40 à 42 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Monsieur Rohart, Inspecteur divisionnaire à la DRFIP du Nord, a été nommé liquidateur par arrêté préfectoral du 26/06/2023.

Sur la base de son rapport qui sera remis au préfet, l'association foncière

- est propriétaire sur la seule commune de Briastre des parcelles figurant sur le relevé de propriété (en annexe)
- est redevable des taxes foncières 2022 et 2023 pour un montant total de 70 €
- dispose d'une trésorerie disponible de 227,30 €
- présente un résultat de fonctionnement au 31/12/2022 de 297,30 €

Il est demandé au conseil municipal d'accepter et de décider

Que l'actif tel que figurant en annexe soit incorporé dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du Code rural,

- Que les actifs et passifs de l'association soient versés à la commune,
- De donner tout pouvoir à M. le Maire en vue de signer tout acte, de prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif et du passif,
- Que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CONTRE

10 VOIX POUR

0 ABSTENTION

ADOpte

2- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Il vous est proposé de reconduire les subventions aux associations et inscrire les crédits au BP 2024

DESIGNATION	VOTE 2023	VOTE 2024
Chasse	500 €	500 €
Coopérative scolaire	400 €	500 €
Patch couture	400 €	400 €

Pêche	500 €	500 €
U.S. Briastre	700 €	700 €
Vieux travailleurs	1 400 €	1 600 €
Compagnie Authentic	200 €	200 €
Les ch'tis timbrés	200 €	200 €
L'APE les Petits Briastrois	600 €	700 €
Partage au fil du temps	400 €	500 €
Le monde des jeunes	€	700 €
La croix rouge	€	100 €
Syndicat agricole	110 €	110 €
TOTAL	5 410 €	6 710 €

Une subvention exceptionnelle de 200 € est donnée au Monde des jeunes pour compenser l'année 2023, soit 500 € pour 2024 et 200 € pour 2023.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

VOIX CONTRE

10 VOIX POUR

0 ABSTENTION

ADOPTE

3- LES TAUX IMPOSITIONS DES TAXES LOCALES

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la taxe locale de 2024. Le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de reprendre les mêmes taux que 2023 soit :

TAXES	TAUX
Taxe Foncière sur le Bâti	33.78 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	54.92 %
Taxe Foncière sur le THRS	10.67 %

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CONTRE

10 VOIX POUR

0 ABSTENTION

ADOPTE

4- CONTRAT PEC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un contrat PEC de 21h par semaine sur une durée allant de 6 mois à 1 an à partir de mars 2024 et de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences un contrat d'agent technique pour le renforcement de la voirie entretien des locaux.

Dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste :
 - Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité.
 - Entretien des espaces verts de la collectivité.
 - Maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie.
 - Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés.
- Sensibiliser les usagers du domaine public.
- Participer à la préparation d'événements et de manifestations diverses.
- Rémunération (SMIC^e)
- Suivant les cas il sera possible d'être pris en charge par l'état à hauteur de 35 à 45 % du SMIC brut.

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale ou Pôle Emploi ou Cap Emploi et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recruté

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CONTRE

10 VOIX POUR

0 ABSTENTIONS

ADOPTE

5-DROIT DE PREHEMPTION *abrogé*

En attente de la DDTM

6-SUBVENTION REGION

- A- SUBVENTION REGION DES HAUT DE FRANCE 1-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE ACTE 2024** : Le Maire rappelle aux membres du conseil que suite à un contrôle des aires de jeux en juillet 2023, par la société SPORTEST, le coin des mamans a fait l'objet de fermeture partielle des jeux pour sa dangerosité. Il est donc urgent de refaire le coin des mamans afin que nos concitoyens puissent s'y rendre en famille en toute sécurité.

Il est soumis à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la région Haut-de-France susceptible d'être allouée à la commune de Briastre par le biais de l'appel à projet « Acte » (Aides aux communes et aux territoires, Appui aux projets locaux des communes), avant le 16 février 2024. La mairie de Briastre pourrait prétendre à une subvention d'un montant de 25 000 €, si elle est sélectionnée.

Le projet est d'enlever les anciennes structures dangereuses afin de les remplacer par un tourniquet, un carrousel avec assises et un parcours LALY, le tout sur gravillons roulés réglementaires.

Le coût est estimé à 40 974.00 € hors taxe – la subvention du fond de concours de la CA2C

De 20 000 €

Il est demandé de solliciter les Hauts-de-France pour une subvention « ACTES » la plus élevée.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CNTRE

10 VOIX POUR

0 ABSTENTION

ADOPTE

B- SUBVENTION NORD DETR

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 :

Le Conseil Municipal est informé qu'il est nécessaire de refaire les trottoirs de la rue Victor Hugo ainsi que les trottoirs de la rue Paul Doumer à BRIASTRE.

Il est soumis à l'assemblée un avant-projet des travaux en vue de solliciter une subvention susceptible d'être allouée à la commune de Briastre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

- ➔ DÉCIDE la réalisation des travaux
- ➔ APPROUVE l'avant-projet présenté par Bruno LECLERCQ, Maire et dont le montant s'élève à 70 729.25 € hors taxes pour la rue Victor Hugo et de 22 239.48 € pour la Paul Doumer soit un total de 92 968.73 €
- ➔ SOLLICITE l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la D.E.T.R. 2024

Nous sollicitons une subvention au titre de la DETR la plus élevée possible.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CONTRE

10 VOIX POUR

0 ABSTENTION

ADOPTE

7 NETTOYAGE ET DENEIGEMENT TROTTOIRS

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de l'importance de la propreté d'une commune.

L'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène.

Les branches et racines des arbres et des haies plantés en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation.

Les mesures prises par la commune pour le nettoyage ne peuvent donner des résultats que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle le Maire demande au conseil municipal d'accepter les conditions ci-dessous qui seront ensuite transmises par un arrêté permanent.

❖ Entretien des trottoirs et des caniveaux

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, pour les trottoirs sur toute la largeur, ou s'il n'existe pas de trottoir a un espace de 1,20 m de largeur.

1 - Entretien

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, les feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs, banquettes et accotements jusqu'au caniveau, en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur. L'entretien en état de propreté des avaloirs, caniveaux et aco-drains placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

2 Neige et verglas

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur le trottoir ou banquette jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, du sel ou des cendres devant leur habitation.

3 - Libre passage

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur le trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,20 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent ni y déposer des matériaux et des ordures, ni y stationner des véhicules.

Les saletés et les déchets collectés par les riverains lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs et les caniveaux doivent demeurer

❖ Entretien des végétaux

1 - Taille des haies

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à une hauteur raisonnable là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

2 - Élagage

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

❖ Interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CONTRE

7 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS

ADOPTE

8- LA PROSPECTION

L'activité de démarchage s'intensifie sur notre commune de Briastre, le sentiment d'insécurité se fait sentir.

Il est nécessaire de protéger les citoyens, surtout les plus vulnérables, contre des pratiques commerciales déloyales et/ou agressives.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter d'interdire le démarchage sur toute la commune.

Un arrêté permanent sera pris dans ce sens.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CONTRE

10 VOIX POUR

0 ABSTENTION

ADOPTE

9- PARC EOLIEN

La société BORALEX LES LONGS CHAMPS demande l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de BRIASTRE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur un avis favorable ou défavorable.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

8 VOIX CONTRE

1 VOIX POUR

1 ABSTENTION

REJETE

10- DIVERS

Le maire informe :

- La maison du CCAS, elle sera finie pour la fin de la semaine prochaine, on pourra commencer à faire les visites.
 - Presbytère, il y a trois fenêtres qui posent problème, on va les remplacer en demandant une participation de la paroisse de Saint-Denis de Solesmes.
 - Les faïtières du sacré cœur ont été remis gratuitement par la société MISIAK.
 - Le calvaire et le couloir de l'école ont été restaurés par les brigades de la CA2C.
 - Le cimetière est en cours de négociation d'achat car il nous reste 12 places, le domaine doit nous donner un ordre de prix.
 - La salle à l'étage au-dessus de la garderie on va refaire l'électricité.
 - Une porte coulissante pour les WC de la mairie.
 - Porte de l'école maternelle et porte de la garderie communale, les panneaux de porte, vont être remplacés.
 - La toiture de la mairie en 2024, va retrouver un peu de couleur et de propreté, par la mise en peinture de la toiture et du bâtiment extérieur par la brigade de peinture de la CA2C.
 - La commission CCID le jeudi 14 mars 2024 à 18h30
 - Annonce du résultat du comptage fait par le département pour le RD16 ET RD109, pour trouver des solutions à apporter pour la sécurité du village.
- Les Conseillers :

Madame BASQUIN demande de remplacer les plots de sécurité devant le centre des abeilles.

RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	3 954.88	70 683.60	74 638.48
Déficit			

Ce qui donne le résultat de clôture de l'année 2023 suivant :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-34 408.34		3 954.88		- 30 453.46
Fonctionnement	618 008.36	44 408.34	70 683.60		678 691.96
TOTAL	618 008.36	44 408.34	74 638.48		648 238.50

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CONTRE

10 VOIX POUR

0 ABSTENTION

ADOPTE à l'UNANIMITE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

5- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

A- Vote du compte administratif

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame LANGLET Martine

Le Compte Administratif constitue le document qui permet de présenter les résultats de l'année écoulée, il est concordant avec le compte de gestion.

Je vous propose donc de passer au vote du compte administratif établi comme suit :

Vous

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	421 708.41	492 392.01
	Section d'investissement	52 355.31	56 310.19
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement		608 008.36
	Section d'investissement	34 408.34	

Référez à la page n°3 (document n°2 représentation générale du budget

	TOTAL (réalisations + reports)	508 472.06	1 156 710.56
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total reste à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	421 708.41	1 100 400.37
	Section d'investissement	86 763.65	56 310.19
	TOTAL CUMULE	508 472.06	1 156 710.56

Résultat de clôture de l'exercice 2023 du compte administratif

<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>TOTAL</u>
-30 453.46 €	+678 691.96€	+648 238.50€

(M. le maire sort de la pièce pour le vote du compte administratif)

La présidente de séance, Madame LANGLET Martine demande au conseil municipal, d'approuver le Compte Administratif qui reprend le compte de Gestion.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CONTRE

9 VOIX POUR

0 ABSTENTION

B- vote de l'affectation du résultat

Vous référez au document n°2, délibération sur le compte administratif

On passe à l'affectation du résultat

(M. le maire sort de la pièce pour le vote de l'affectation du résultat).

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame LANGLET Martine passe à l'affectation du résultat.

Suite au résultat du Compte Administratif que nous venons d'adopter, et des résultats de clôture de l'année 2023.

Vu le déficit d'investissement 2023 de 34 408,34 €

Vu le reste à réaliser : 0 €

Soit un besoin de financement de la section d'investissement de 30 453,46 €

Je vous propose d'affecter au budget 2024 une partie du résultat de fonctionnement de l'année 2023 soit **30 453.46 € au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé.**

Le solde soit **648 238.50 € en recettes de fonctionnement au compte 002 : excédent de fonctionnement reporté.**

La présidente de séance, Madame LANGLET Martine demande au conseil municipal, d'approuver l'affectation du résultat.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CONTRE

9 VOIX POUR

0 ABSTENTION

ADOpte à l'UNANIMITE

(Faire rentrer le maire)

6- BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif suivant :

	DEPENSES	RECETTES
	1° FONCTIONNEMENT	
OP RELLEES	714 924.77 €	1 060 422.82 €
OP ORDRE section a section	345 498.05 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 060 422.82 €	1 060 422.82 €
	2° INVESTISSEMENT	
OP RELLEES		
- D'équipement	319 685.85 €	
- Financier	65 453.46 €	39 641.26 €
OP ORDRE section a section		345 498.05 €
TOTAL INVESTISSEMENT	385 139.31 €	385 139.31 €

1°- LES DEPENSES de fonctionnements pour 1 060 422.82 € (opérations réelles 714 924.77 € et opérations d'ordre de section à section).

- **LES RECETTES de fonctionnement pour un total de 1 060 422.82 €** qui comprennent, le résultat du budget administratif de 2023 pour un montant de 648 238.50 € plus les entrées, dotations, régies cantine et location, loyer...etc. (EXDEDENT = 1 060 422.82 € - 714 924.77 € = 345 498.05 € virés dans l'investissement)

C'EST EN EQUILIBRE.

2°- LES DEPENSES d'investissements de 385 139.31 € qui se décomposent comme suit :

- 319 685.85 €, c'est le total des dépenses des travaux à réaliser donné dans le tableau d'investissement pour 2024.

- Et de 65 453.46 € qui représentent la somme du déficit d'investissement de 30 453.46€ de 2023 plus le montant total du capital des crédits empruntés pour un montant de 35 000 €.

- LES RECETTES d'investissements de 385 139.31 € qui se décomposent comme suit :

C'est le virement du résultat 2023 au compte 1068 (recette d'investissement) pour la somme de 30 453.46€ + la FCTVA de 9 187.80 € (compte 10222) pour un total de 39 641.26 €, plus l'excédent de fonctionnement du budget primitif 2023 viré par ordre dans l'investissement pour la somme de 345 498.05 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CONTRE
10 VOIX POUR
0 ABSTENTION

ADOPTE à l'UNANIMITE

7- SUBVENTION CA2C *reportée*

8- LOYER 36 RUE PAUL DOUMER

Après avoir effectué des travaux récemment à la maison sociale pour sa location, de la DPE et de la stagnation du montant du loyer, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le loyer de l'immeuble, sis 36 rue Paul Doumer à BRIASTRE et de le passer le montant locatif à 700 € mensuel à compter du 1^{er} mai 2024 pour sa location, ce loyer sera révisé chaque année de la valeur de l'évolution annuelle de l'IRL (Indice de référence des loyers).

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

0 VOIX CONTRE
10 VOIX POUR
0 ABSTENTION

ADOPTE à l'UNANIMITE

9- TOURS DE GARDE

Monsieur le maire de Briastre rappelle au Conseil municipal, que les élections européennes 2024 auront lieu le dimanche 9 juin, et pour cela, il est impératif de prévoir à l'avance les tours de garde. Il est donc demandé au conseil municipal, de donner leurs disponibilités, sachant que le bureau de vote est ouvert sans interruption, de 8 heures à 18 heures et de remplir le tableau des tours de garde et de le valider

ELECTIONS EUROPEENNES 2024

DIMANCHE 09 JUIN

PERMANENCE BUREAU DE VOTE

SALLE DES FÊTES DE BRIASTRE

<u>HORAIRES</u>	<u>PRESIDENT</u>	<u>ASSESEURS</u>
8H – 10 H	Aurélien MERRHEIM	- 1 Magalie BASQUIN - 2 Marie-Line GABELLE - 3 Aurélien MERRHEIM
10H – 12H	Bruno LECLERCQ	- 1 David CORNET - 2 Bruno LECLERCQ - 3 Aurélien MERRHEIM
12H – 14H	Martine LANGLET	- 1 Martine LANGLET - 2 Mariana DHAUSSY - 3 Romain PLUVINAGE
14H – 16H	Mariana DHAUSSY	- 1 Mariana DHAUSSY - 2 Romain PLUVINAGE - 3 Bruno LECLERCQ
16H – 18H	Marie-Line GABELLE	- 1 Marie-Line GABELLE - 2 Honorine CAUDRON - 3 Francis DEMURIEZ

Tableau validé en attente des élus absents ce jour-là, pourra être modifié

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER
0 VOIX CONTRE
10 VOIX POUR
0 ABSTENTION
ADOpte à l'UNANIMITE

10.DIVERS

Le maire informe :

- Sur le projet éolien, le préfet a donné son accord
- Projet Promocil pour de futurs logements (4 maisons)

Les Conseillers : Néant

Vie communale, travaux

Les travaux réalisés par les différents services de la CA2C, seuls les matériaux sont à la charge de la commune ; la main d'œuvre est gratuite.

Le coin des mamans

Les anciennes structures devenues dangereuses ont été démontées par Romain, Aurélien et Jean-François et enlevées par le service technique de la CA2C, puis remplacées par de nouvelles ; les haies du verger taillées par les brigades vertes de la CA2C. L'aire de jeux, lieu intergénérationnel, est de nouveau ouvert au public pour le bonheur de tous !



Le calvaire

Magnifique restauration par le service patrimoine de la CA2C



La maison du CCAS



La passerelle

Travaux réalisés par l'entreprise TP Leclercq de Solesmes.

Remise en état du chemin d'accès de chaque côté de la passerelle ; adoucissement de la pente afin de faciliter l'accès aux promeneurs et aux personnes à mobilité réduite.



Vie communale, manifestations

Cérémonie du 28 janvier 2024

Remise des cartes cadeaux d'un montant unique de 25€ pour les maisons illuminées ; La participation, l'embellissement de notre village durant la période des fêtes ont été privilégiés.



Nouveaux habitants



Nouveaux nés



Cratérium du 17 mars 2024 en hommage à Michael Goolaerts

Ce cratérium cycliste a rassemblé des coureurs dans diverses catégories, d'enfants à adultes. Vive le sport et bravo à tous !



Chasse à l'œuf Pâques



🐰 PÂQUES 2024 🐰

Paris Roubaix 2024

La course mythique de retour sur les pavés de notre commune.
Merci à tous pour votre participation à cet évènement. Quelle belle journée !



Repas des séniors

Un dimanche sous le signe de la convivialité, du partage et d'échanges
Merci aux séniors d'être venus si nombreux



La tradition du 1^{er} mai, la fête du Travail

Assemblée générale des vieux travailleurs



Mise à l'honneur des médaillés du travail



Une reconnaissance bien méritée après de nombreuses années de travail.

Félicitations!

Vie associative

Assemblée générale de l'Arc en Ciel



Repas de la chasse



Marché de printemps par l'APE



Escape game Harry Potter par Partage au fil du temps



Vente de muguet par les chti's timbrés



L'école



Couloir remis en peinture
Par le service peinture de la CA2C



Après évaluation des besoins auprès du corps enseignant et du personnel, la municipalité a offert un écran tv pour la périscolaire, un écran numérique interactif pour la classe de Mme Houillon ... ainsi qu'un nouveau frigo pour la cantine scolaire.



Rappel

J'aime mon village
J'aime mon chien
Je ramasse !



LEGS DU DOCTEUR ELOIRE

Pour les jeunes de 16 à 25 ans

Inscription en mairie jusque fin novembre

Pièce justificative : carte d'identité ou livret de famille

Limité aux cinq premières inscriptions.

Comment faire sa demande de Carte Nationale d'Identité (CNI) ou de passeport ?

-  Je vais sur www.ants.gouv.fr
Je réalise une pré-demande de CNI et/ou de passeport.
-  Je m'identifie sur France Connect et je remplis le formulaire.
-  Je note bien le numéro de dossier et je rassemble mon dossier complet.
-  Je me rends dans une mairie habilitée <https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee>
-  Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales.
-  Quand ma carte est disponible, je reçois un SMS.
-  Je vais retirer, dans la mairie sélectionnée, ma carte d'identité pendant les heures d'ouverture.

Agenda



- 18 mai : repas du football
- 24-25 mai exposition seconde guerre mondiale
- 26 mai : vente de roses par le monde des jeunes
- 27 mai : fête des mères
- 16 juin : vente par le monde des jeunes
- 17 juin : fête des pères
- 21 juin : fête de la musique par le monde des jeunes
- 22 juin : défis intergénérationnels de Partage au fil du temps
- 29 juin : feu d'artifice +soirée années 80
- 30 juin au 2 juillet : Ducasse
- 13 juillet : retraite aux flambeaux + bal populaire
- 14 juillet : jeux publics
- 24 et 25 août : exposition du patch c'couture
- 25 août : brocante
- 8 septembre : loto de partage au fil du temps
- 5 octobre : marche octobre rose du monde des jeunes
- 12 octobre : loto de la pêche
- 26 octobre : défilé d'halloween de l'APE
- 11 novembre : cérémonie de l'Armistice
- 16 novembre : loto de l'APE
- 22 novembre : Soirée Beaujolais du monde des jeunes
- 23 novembre : calendrier des associations
- 30 novembre : marché de Noël de l'APE
- 7 décembre : goûter des séniors
- 8 décembre : loto Noël du Monde des jeunes
- 16 décembre : distribution de friandises de Noël à l'école par la municipalité
- 21 décembre : colis des séniors

MENTIONS LEGALES
BULLETIN GRATUIT
ÉDITÉ PAR LA MAIRIE
DE BRIASTRE
DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION
BRUNO LECLERCQ
MAIRE
CONCEPTION ET
REDACTION
MARIANA DHAUSSY
ADJOINTE À LA
COMMUNICATION
DATE D'ÉDITION
MAI 2024 CREDITS
PHOTOS : MAIRIE DE
BRIASTRE
IPNS

Nous contacter

☎ 03.27.37.35.12

✉ mairiedebriastre@briastre.net